

## COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 4.1 de l'ordre du jour

CX/CAC 23/46/3

Septembre 2023

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Quarante-sixième session**

**TRAVAUX DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'ASIE (CCASIA) POUR ADOPTION PAR LA COMMISSION**

1. La Commission est invitée à adopter les normes et textes apparentés présentés pour adoption finale. La liste des textes concernés élaborés par le Comité figure dans la **partie 1** du présent document.
2. La Commission est invitée également à adopter les normes et textes apparentés présentés à l'étape 5. La liste des textes concernés du Comité figure dans la **partie 2** du présent document et, s'ils sont adoptés, ces textes seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen à la 23<sup>e</sup> session du Comité.
3. Les observations reçues concernant les normes et textes apparentés du Comité figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 23/46/3 Add.1.
4. L'examen critique de ces textes a été effectué par le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa 84<sup>e</sup> session.

## Partie 1 – Normes et textes apparentés présentés pour adoption finale

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
	Norme régionale pour les produits à base de soja fermenté sous l'action de <i>Bacillus spp.</i> (Asie)	REP23/ASIA, par. 50 i, appendice VI	N02-2020	5/8
	Norme régionale pour le riz cuit enveloppé dans des feuilles (Asie) <sup>1</sup>	REP23/ASIA, par. 83 i, appendice VII	N04-2020	5/8
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA)	Amendements apportés aux dispositions relatives à l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail dans la <i>Norme sur la pâte de soja fermentée (Asie)</i> (CXS 298R-2009), la <i>Norme régionale pour la farine de sagou comestible (Asie)</i> (CXS 301R-2011), la <i>Norme pour la pâte de soja fermentée au piment fort (CXS 294-2009)</i> et la <i>Norme pour la sauce pimentée (CXS 306-2011)</i> , afin de les aligner sur la <i>Norme générale pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinés à la vente au détail (CXS 346-2021)</i> .	REP23/ASIA, par. 28 iv REP23/EXEC1, par. 11	-	Adoption

## Partie 2 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 5

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA)	Norme régionale pour les raviolis surgelés (Asie)	REP23/ASIA, par. 70 i, appendice VIII	N03-2020	5

<sup>1</sup> Les dispositions relatives aux additifs alimentaires seraient celles qui avaient été révisées et approuvées par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), à sa 53<sup>e</sup> session.